# **CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL**

Ce contrat est fait ce jour	,	en
(1)		
(2)		
(3)		
(ajoutez d'autres si nécessaire) (les "Partenaires").		
1. NOM DU PARTENAI	RIAT ET ACTIVITE	
	Les Partenaires cités ci-dessus donne tenaires commerciaux pour les fins s	
1.2 <b>Nom</b> : Les Partenaires commercial soit exercé so	cités ci-dessus donnent leur accord, p us le nom:	oour que le partenariat
1.3 <b>Adresse officielle</b> : Le du partenariat commercial	s Partenaires cités ci-dessus donnent soit:	leur accord pour que le siège
2. TERMES		
2.1 Le partenariat commer fin de cet accord.	ace le	et continue jusqu'à la

# 3. CONTRIBUTION AU PARTENARIAT

3.1 La contribution de chaque partenaire au capital listée ci-dessous se compose des éléments suivants :

(1)	
(2)	
(3)	
4. RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES PERTES	
4.1 Les Partenaires se partageront les profits et les pertes du partenamanière suivante :	ariat commercial de la
5. PARTENAIRES ADDITIONNELS	
<ul> <li>5. PARTENAIRES ADDITIONNELS</li> <li>5.1 Aucune personne ne peut être ajoutée en tant que partenaire et a ne peut être menée par le partenariat sans le consentement écrit de la consentement de la consen</li></ul>	
5.1 Aucune personne ne peut être ajoutée en tant que partenaire et a	
<ul> <li>5.1 Aucune personne ne peut être ajoutée en tant que partenaire et a ne peut être menée par le partenariat sans le consentement écrit de de</li></ul>	tous les partenaires.

6.2 Les Partenaires doivent tenir une comptabilité complète du partenariat et la rendre disponible à tous les Partenaires à tout moment.

## 7. GESTION DES ACTIVITÉS DE PARTENARIAT

- 7.1 Chaque partenaire peut prendre part dans la gestion du partenariat.
- 7.2 Tout désaccord qui intervient dans l'exploitation du partenariat, sera réglé par les partenaires détenant la majorité des parts du partenariat.

## 8. DÉPART D'UN PARTENAIRE COMMERCIAL

- 8.1 Si un partenaire se retire du partenariat commercial pour une raison quelconque, y compris le décès, les autres partenaires peuvent continuer à exploiter le partenariat sous le même nom.
- 8.2 Le partenaire qui se retire est tenu de donner un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours de son intention de se retirer et est tenu de vendre ses parts du partenariat commercial.
- 8.3 Aucun partenaire ne doit céder ses actions dans le partenariat commercial à une autre partie sans le consentement écrit des autres partenaires.
- 8.4 Le ou les partenaires restants paieront au partenaire qui se retire, ou au représentant légal du partenaire décédé ou handicapé, la valeur de ses parts dans le partenariat, ou (a) la somme de son capital, (b) des emprunts impayés qui lui sont dus, c) sa quote-part des bénéfices nets cumulés non distribués dans son compte, et (d) son intérêt dans toute plus-value préalablement convenue de la valeur du partenariat par rapport à sa valeur comptable. Aucune valeur de bonne volonté ne doit être incluse dans la détermination de la valeur des parts du partenaire.

### 9. CLAUSE DE NON CONCURRENCE

9.1 Un partenaire qui se retire du partenariat ne doit pas s'engager directement ou
indirectement dans une entreprise qui est ou serait en concurrence avec la nature des activités
actuelles ou futures du partenariat pendant

#### 10. MODIFICATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT

10. 1 Ce contrat de partenariat commercial ne peut être modifié sans le consentement écrit de tous les partenaires.

#### 11. DIVERS

- 11.1 Si une disposition ou une partie d'une disposition de la présente convention de partenariat commercial est non applicable pour une quelconque raison, elle sera dissociée sans affecter la validité du reste de la convention.
- 11.2 Cet accord de partenariat commercial lie les partenaires commerciaux et pourra servir à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants personnels, successeurs et ayants droit respectifs.

## 12. JURIDICTION

12.1 Le présent contrat de partenariat commer	rcial est régi par les lois	de l'État de

Solennelle	ement affirmé à	
Daté de ce	jour	
Signé, vali	idé et livré en présence de:	
(1)		
	(Nom du partenaire)	
(2)		
(2)	(Nom du partenaire)	
(3)	(Nom du partenaire)	
	(110iii du partenane)	
Par moi:		
	(Nom de l'avocat)	